

## COMITÉ EXÉCUTIF

### RÉSOLUTION 312-CX-1348

concernant l'embauche d'une commis – rémunération au Service des ressources humaines et financières

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent douzième réunion tenue le lundi 31 mars 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

**ATTENDU** la vacance d'un poste de commis – rémunération au Service des ressources humaines et financières;

**ATTENDU** l'affichage dudit poste et les candidatures reçues;

**ATTENDU** le curriculum vitae de madame Julie Lalonde;

**ATTENDU** le rapport du concours et les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claire Vaive,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** l'embauche de madame Julie Lalonde à titre de commis – rémunération au Service des ressources humaines et financières, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008;

**DE MANDATER** la direction du Service des ressources humaines et financières pour procéder à l'embauche de madame Julie Lalonde.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice

## COMITÉ EXÉCUTIF

### RÉSOLUTION 312-CX-1349

concernant la conclusion d'un bail avec le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent douzième réunion tenue le lundi 31 mars 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

**ATTENDU** l'article 40 de la Loi sur l'Université du Québec et l'article 5.3.3 b) du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** que le conseil d'administration du 28 janvier 2008 a donné un accord de principe concernant la conclusion d'un bail avec le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières (Résolution 318-CA-4811);

**ATTENDU** la résolution 310-CX-1343 portant sur la conclusion d'un bail de location avec le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières et mandatant la vice-rectrice à l'administration et aux ressources et le secrétaire général pour signer le bail;

**ATTENDU** que le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières a demandé de clarifier un article du bail;

**ATTENDU** la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatien,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE MODIFIER** le projet de bail location avec le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières pour une période de cinq (5) ans avec deux (2) options de renouvellement, à la discrétion de l'Université du Québec en Outaouais, moyennant le paiement d'un loyer annuel de 148 322 \$ présenté au comité exécutif du 11 février afin de clarifier l'article 1.4;

**DE MANDATER** la vice-rectrice à l'administration et aux ressources, madame Hélène Grand-Maître, et le secrétaire général, monsieur Luc Maurice, pour signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit bail.

### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice